



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

Les actionnaires de SALAFIN sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société le **Vendredi 31 MAI 2019 à 11H00**, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Directoire et du Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018
2. Examen et approbation des Comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018
3. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95
4. Examen du Rapport Annuel du Contrôle Interne
5. Projet d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018
6. Projet de distribution des jetons de présence au titre de l'exercice 2018
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes pour leur gestion durant l'exercice 2018
8. Mandat des commissaires aux comptes pour la période 2019-2021
9. Questions diverses
10. Pouvoirs à donner

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social de SALAFIN ou faire adresser par un intermédiaire habilité, au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrites en compte au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée, seront admis sur simple justification de leur identité ou de leur mandat.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social de SALAFIN, des documents dont la communication est prescrite par la loi relative aux sociétés anonymes.

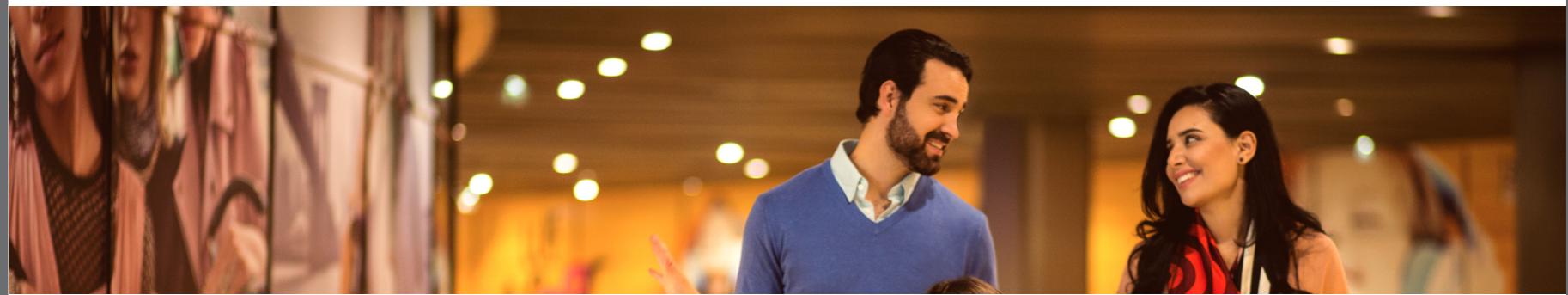
Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le Conseil de Surveillance
Le 3 mai 2019

SALAFIN

Société Anonyme au Capital de 239 449 700, 00 DH
Siège Social : Immeuble ZENITH MILLENIUM, N°8
Sidi Maârouf • Casablanca • RC : N° 88 437

*Les Etats Financiers sont disponibles
sur le site institutionnel de SALAFIN :
www.salafin.com*



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2018 approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 29 Mars 2019, faisant ressortir un Résultat Net bénéficiaire de cent vingt-sept millions soixante-dix-sept mille trois cent soixante et onze dirhams (127 077 371 dirhams).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Annuel du Contrôle Interne, approuve les conclusions dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de distribuer un dividende total de 172 286 595 dirhams qui s'établit de la manière suivante :

Projet d'affectation du résultat 2018	Dirhams
Résultat de l'exercice	127 077 371,27
Réserve légale	5 505 730
Solde Après déduction de Réserve Légale	121 571 641,27
Réserves facultatives	96 056 334,02
Solde distribuable	217 627 975,29
Montant à distribuer	172 286 595,00
Dividendes ordinaires	2 945 070
Dividendes exceptionnels	58,5
Dividendes ordinaires	60 785 820,64
Dividendes exceptionnels	60 785 820,64
Prélèvement sur les Réserves Facultatives	50 714 953,73
Dividende ordinaire par action	20,64
Dividende exceptionnel par action	20,64
Prélèvement sur les Réserves Facultatives - Unitaire	17,22

L'Assemblée Générale décide par conséquent de distribuer un total de 172 286 595 dirhams, correspondant à un dividende de 58,50 dirhams par action. La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 28 juin 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la proposition du Directoire de distribuer le montant de 534 000 dirhams au titre de jetons de présence pour l'exercice 2018 à répartir entre l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat des commissaires aux comptes au titre de la période 2016-2018 arrive à échéance à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, l'assemblée donne pouvoir au Directoire pour accomplir les formalités nécessaires pour la sélection d'un nouveau collège de Commissaires aux Comptes pour la période 2019-2021, dont la désignation sera entérinée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2019 ou toute autre Assemblée réunie avant cette date.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi



40, Boulevard Anfa 6^{ème} étage
Casablanca
Maroc



117, Rue de Rome-Av. 2 Mars
Casablanca,
Maroc

Aux Actionnaires de la
Société SALAFIN SA

Casablanca

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société SALAFIN SA comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1.101.789 KMAD dont un bénéfice net de 127.077 KMAD relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN SA arrêtés au 31 décembre 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG



Mostafa FRAIHA
Associé

AUDIFIN

AUDIFIN SARL
Audit, Finances, Conseil et Assistance
117, Angle Rue de Rome et Av. 2 Mars
3^{ème} Etage Appartement 3 Casablanca
Tél. : 0522 85 40 00 - 0522 85 10 00

Ahmed NADIF
Associé

SALAFIN

Société Anonyme au Capital de 239 449 700,00 DH
Siège Social : Immeuble ZENITH MILLENIUM, N°8
Sidi Maârouf • Casablanca • RC : N° 88 437

Les Etats Financiers sont disponibles
sur le site institutionnel de SALAFIN :
www.salafin.com